

devant une assemblée nombreuse? Il n'y a donc plus sujet de douter que les flagellations ne soient mauvaises. • Nous en passons, et des meilleurs. Ne crierait-on pas à la calomnie si l'on trouvait une page semblable chez un écrivain ennemi du catholicisme? L'usage de la flagellation n'est pas aboli dans l'Eglise catholique. A Rome, tous les jeudis soir, les participants de cette pénitence se rendent dans une petite église voisine de la maison des jésuites; quand l'Ave Maria a sonné, c'est-à-dire quand la nuit est venue, on ferme les portes, on éteint les lumières, et chaque assistant, ayant mis habit-bas, se donne sur le dos de grands coups de discipline pendant toute la durée du Miserere, récit très-lentement. Inutile de dire que les hommes seuls sont admis à cette cérémonie. L'auteur de cet article peut garantir le fait, pour y avoir assisté lui-même; et avoir reçu de ses voisins quelques coups de discipline qui se trouvaient d'adresse.

Dans son *Histoire des Flagellants*, Jacques Boileau était sur un terrain historique; mais son *Traité sur l'abus des nudités de gorge* est tout entier du domaine de l'imagination, et l'on peut y voir jusqu'à quel point celle d'un docteur en théologie se donne carrière en semblable circonstance. Les canonistes aiment par goût ces sujets scabreux, sans doute pour avoir sujet de remporter sur eux-mêmes une victoire glorieuse; ils ressemblent à ce saint, dont parle Basile, qui couchait auprès de ses religieuses, et passait dévotement la nuit à lire son bréviaire. Il ne faut pas croire que les tentations soient moindres chez eux; au contraire, et quand l'auteur dit: « La vue d'un beau sein n'est pas moins dangereuse pour nous que celle d'un basilic; il n'y a ni âge ni qualité qui exemptent un homme d'être tenté à la vue d'une belle gorge, et l'inclination que la nature nous inspire pour nos proches est souvent une disposition à l'amour déshonnéte que le démon nous suggère, » on sent une profonde conviction dans ces paroles. A l'époque où écrivait l'abbé Boileau, les tentations étaient sans doute encore plus faciles que de nos jours; en effet, les portraits du temps nous montrent quelle libérale exhibition les femmes faisaient de leurs bras et de leurs épaules, et cela non-seulement dans les bals ou les réunions, mais à la ville et à l'église: elles allaient au confessionnal, s'approchaient de la sainte table, décolletées de la façon la plus galante du monde. C'était ce qui arrachait des cris d'indignation au bon abbé Boileau, et lui faisait dire en style pittoresque: « C'est avec raison que le prophète Ezéchiel nous a appris que le sein découvert d'une femme était un lit, et un lit où l'impureté reposait et devenait féconde, en corrompant celle qui le découvre et celui qui le regarde. Je souhaiterais que toutes les femmes et toutes les filles fussent bien persuadées de ce qu'a dit saint Chrysostome, qu'une image ou une statue nue est le siège du diable. Elles concluraient de là que, par leur nudité, elles deviennent non-seulement le siège, mais le trône de Satan; que non-seulement il repose sur leur gorge, sur leurs épaules exposées aux yeux des hommes, mais qu'il y règne, qu'il y domine et qu'il y triomphe. Elles connaîtraient que leur corps à demi nu n'attire pas moins sur elles les démons que les yeux des hommes, et comme il y a d'ordinaire plusieurs hommes qui regardent leur sein, leurs épaules et leurs bras nus, il y a aussi plusieurs démons sur chacune de ces parties, dont ils prennent possession, et dont, pour ainsi parler, ils font leur retraite et leur fort. » Certes, il y avait de quoi effrayer les coquettes les plus effrénées. Le livre fut beaucoup lu; mais nous croyons qu'il produisit des résultats tout opposés à ceux que le naïf abbé se proposait. S'il en eut un, ce ne peut être que le suivant; l'auteur ayant dit: « Dieu n'a donné une longue chevelure aux filles et aux femmes que pour couvrir leur gorge et leurs épaules, et la nature même leur imprime un grand désir de conserver pour ce sujet la longueur de leurs cheveux, » toutes les femmes, pour obéir aux ordres de Dieu, s'empresèrent d'acheter de faux cheveux, dont elles se servirent à un tout autre usage. Le seul argument un peu vrai, argument répété bien des fois, dont se soit servi l'abbé Boileau, est le suivant: « Un mari, dit Tertullien, n'ignore pas quels sont les charmes de sa femme; il n'a pas besoin qu'elle les lui montre à toute heure, et peut-être même doit-il souhaiter qu'elle ne fasse pas voir à tout le monde, par la nudité de son sein, ceux qui ne devraient être connus que de lui seul. » A cette liberté d'expression qui règne dans tout l'ouvrage, celui qui ignorerait le nom de l'auteur reconnaîtrait facilement un théologien. Les partisans les plus déclarés de l'école réaliste n'oseraient écrire des phrases comme la suivante, de crainte de voir réléguer leurs ouvrages dans la bibliothèque pornographique: « Tous savent, par une funeste expérience, que l'amour profane se place sur une belle gorge comme sur une éminence, d'où il nous attaque avec avantage; qu'il y demeure comme sur un trône, où il domine, avec plaisir; qu'il y repose comme sur un lit, où il combat sans peine, et où il triomphe sans employer d'autres armes que la mollesse même. Les hommes savent combien il est dangereux de regarder un beau sein; les femmes coquettes, combien il leur est avantageux de le montrer. Les hommes disent et redisent aux femmes combien ils ont été émus à la vue de leur gorge et de leur

taille; les femmes et les filles connaissent les pernicieux effets que produisent dans l'esprit des hommes la beauté de leur taille et de leur gorge. L'idée de leur sein n'entre pas moins dans leur imagination que dans celle des hommes qui le considèrent attentivement et qui le louent, et comme ils joignent d'ordinaire l'idée de tout le corps à celle du sein, étant persuadés qu'on montre la beauté de l'un pour faire juger de la beauté de l'autre, elles entrent facilement dans les sentiments qu'elles ont voulu inspirer, et partagent les inclinations des libertins qui les regardent. » L'année même où parut le *Traité de l'abus des nudités de gorge*, on joua le *Tartuffe*; plus d'une des lectrices de l'abbé Boileau dut lui appliquer ces vers de Dorine:

Vous êtes donc bien tendre à la tentation,
Et la chair sur vos sens fait grande impression?

De même que le style le moins noble a sa noblesse, la toilette la plus décolletée en apparence a sa pudeur et sa chasteté; tout dépend de la manière dont elle est portée. De tout temps, les femmes ont aimé à montrer la blancheur de leurs bras et de leurs épaules; le point juste où elles doivent s'arrêter est une affaire de délicate pudeur, mais encore plus de mode et de convention. Lady Montague raconte que les femmes turques n'éprouvent aucune honte à montrer leur gorge, tandis qu'elles mourraient plutôt que de laisser voir leur visage. L'antiquité, qui avait un culte pour la beauté, n'éprouvait pas de semblables scrupules; Sénèque parle de ces étoffes légères et transparentes, qu'on appelait du *vent tissu*, et dont les dames romaines de l'empire aimaient à s'habiller. Aussi un voyageur de cette époque écrivait-il dans sa relation: « On m'a assuré que les femmes étaient habillées, sans cela je ne l'aurais pas cru. »

BOILEAU (Marie-Louis-Joseph de), jurisconsulte et littérateur français, né à Dunkerque en 1741, mort à Paris en 1817. Il suivit avec honneur la carrière du barreau; mais, s'étant séparé de sa femme, et n'ayant pu rembourser les sommes qu'il avait empruntées pour payer les frais de cette séparation et pour restituer sa dot, il passa plusieurs années en prison. Il a laissé, outre des comédies et des poèmes: *Recueil des règlements et recherches concernant les municipalités* (1785, 5 vol.); *Entretiens philosophiques et historiques sur les procès* (1803); *De la contrainte par corps, abus à réformer* (1814); *Droit d'appel des condamnations par corps prononcées par les juges de commerce* (1817), etc.

BOILEAU (Jacques), conventionnel, né à Avallon en 1752, décapité en 1793. Il embrassa la parti des Girondins, vota la mort du roi, attaqua avec violence la commune de Paris et la Montagne, appuya le projet d'une garde départementale pour entourer la Convention, et fit partie de la commission des Douze, dont les fautes précipitèrent l'insurrection du 31 mai. C'est lui qui fit l'extravagante proposition que la tribune fût purifiée chaque fois que Marat y serait nommé. Enveloppé dans la proscription des Girondins, il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire.

BOILEAU DE MAULAVILLE (Edme-François-Marie), archéologue français, né à Auxerre en 1759, mort en 1826. Il était maire d'une commune à l'époque des deux invasions étrangères, et il refusa de signer un ordre qui aurait ruiné ses administrés, malgré la mort dont on le menaçait. Il était membre de l'Académie celtique, et il travaillait à publier une nouvelle édition de l'ouvrage d'Etienne Boileau sur les métiers quand la mort vint interrompre ses recherches. On lui doit des notices sur plusieurs dictons populaires de Picardie, un *Nouveau mémoire sur le monument antique autrefois connu sous le nom de Marbre de Thorigny*, et plusieurs articles de la *Biographie universelle*, de Michaud.

BOILEAU (Mélanie de), femme de lettres, née vers 1772 à Abbeville. Ses principaux ouvrages sont: *Elisa ou les trois chasseurs* (1808, 2 vol. in-12); *la Princesse de Chypre*, roman historique (1805, 5 vol. in-12), sous le pseudonyme d'Ursule Sckeutterie; *Cours élémentaire d'histoire universelle* (1809, 10 vol. in-12); *Trois nouvelles politiques* (1824, in-8°).

BOILEAU (Pierre-Prosper), ingénieur et hydraulicien français, né en 1811. Il est chef d'escadre d'artillerie et professeur de mécanique à l'école d'application de Metz. Le plus important de ses ouvrages est un *Traité de la nature des eaux courantes, ou Expériences, observations et méthodes concernant les lois des vitesses, le jaugage, etc.* (Paris, 1854). Citons également: *Introduction à l'étude de la mécanique pratique* (1838); *Instruction pratique sur les sciences* (1855); *Jaugage des cours d'eau à faible ou à moyenne section* (1850, in-4°).

BOILEAU (Louis-Auguste), architecte français contemporain, né à Paris en 1812, commença par être menuisier en bâtiments. En 1834, il fut chargé d'exécuter pour l'église Saint-Antoine de Compiègne une chaire à prêcher en style ogival. Le succès qu'obtint cet ouvrage le détermina à s'adonner exclusivement à la menuiserie d'art. Il fonda à cet effet un atelier ou, pour mieux dire, une école spéciale, d'où sont sortis quelques-uns des plus habiles sculpteurs sur bois de notre temps, et dans laquelle furent exécutées plusieurs œuvres remarquables, parmi lesquelles

il nous suffira de citer le buffet d'orgues du chœur de Saint-Germain-l'Auxerrois et le jubé de Saint-Pierre d'Aire-sur-la-Lys. M. Boileau consigna le résultat de ses études et de son expérience en ce genre de travaux dans les publications suivantes: *Mémoire sur les diverses améliorations apportées dans l'emploi des bois pour la menuiserie* (Mém. de la Soc. d'émulation des Vosges, 1846), et *Traité complet de l'évaluation de la menuiserie ou Méthode générale pour mesurer, détailler et mettre à prix les ouvrages de menuiserie en bâtiment et ceux de menuiserie d'art* (avec atlas), par Boileau et Bellot (1847). Après s'être ainsi familiarisé avec les détails de la pratique et avoir contribué à remettre en honneur une branche importante de l'art industriel, M. Boileau se sentit entraîné vers de plus hautes études: il voulut être architecte, et n'aspira à rien moins qu'à découvrir un nouveau système d'architecture, approprié aux goûts et aux besoins de notre époque. Après avoir appris sous la direction de Louis Piel les principes de l'art monumental, il débuta dans cet art par les travaux de restauration et de décoration de l'église de Saint-Pierre d'Aire-sur-la-Lys. En 1843, il alla s'établir dans les Vosges, devint architecte de l'arrondissement de Mirecourt et construisit, près de cette dernière ville, à Mattaincourt, une église ogivale d'une élégante simplicité, dans laquelle il fit preuve d'un véritable talent de constructeur et de connaissances archéologiques sérieuses. Il publia quelque temps après un essai intitulé: *De l'art religieux et monumental, à propos de la restauration et de la construction d'églises gothiques dans les Vosges* (Nancy, 1847). Après avoir fait de nombreux voyages pour comparer entre eux les édifices de plusieurs contrées, M. Boileau revint se fixer à Paris et s'appliqua avec ardeur à réaliser le progrès qu'il rêvait depuis longtemps, la composition d'une nouvelle forme architecturale. Persuadé que le système ogival est le dernier terme connu de la progression de l'art de bâtir, en ce qu'il permet de produire les plus grands édifices avec le moins de matière, il imagina de développer le principe de l'ossature sur lequel ce système repose: exclusion de la construction toute disposition mensongère, telle que la superposition des combles aux voûtes, des frontons aux arcs; supprimer les arcs-boutants si disgracieux et si peu durables, et les gros piliers si funestes à l'effet de la perspective; arriver, en un mot, à réaliser l'immensité et l'élancement, double but des architectes de la période ogivale, en économisant les matériaux faisant double emploi dans l'exécution; tel est le programme que M. Boileau s'est donné, et pour l'exécution duquel il a trouvé un puissant auxiliaire en appliquant la fonte et le fer à la construction des arcs des voûtes et des piliers. Ce nouveau système architectural, auquel on ne saurait refuser la nouveauté et l'unité des formes, et qui, entre autres avantages matériels, a ceux de présenter une grande économie dans la construction, d'offrir une lumière abondante dans toutes les parties où les édifices sont ordinairement obscurs et de permettre aux spectateurs, dès qu'ils ont franchi la porte d'entrée, d'embrasser d'un seul coup d'œil tout l'ensemble du monument; ce nouveau système, disons-nous, fut très-diversement jugé lors de son apparition. Vivement critiqué par quelques personnes, au nombre desquelles MM. Viollet-le-Duc et Didron se signalèrent par leur véhémence, il reçut les encouragements de plusieurs architectes et archéologues en réputation, notamment de MM. Léonce Reynaud, Albert Lenoir, Mérimée, Henri Labrousse, Vitet, Michel Chevalier, etc. Bientôt il fut donné à M. Boileau de réaliser ses idées dans la construction d'un édifice important. Il fut chargé, en 1854, de bâtir l'église Saint-Eugène, à Paris, et, par l'emploi de son système, il put exécuter ce travail dans l'espace de vingt mois et pour la somme relativement très-modique de 530,000 fr. Ce premier essai fut généralement apprécié d'une manière favorable. M. Boileau a construit depuis plusieurs églises, parmi lesquelles il nous suffira de citer celle du Vésinet (1864-1865) et celle de Saint-Paul, à Montluçon (1865-1866); des perfectionnements considérables ont été réalisés dans ces deux édifices, qui, dans leurs formes générales aussi bien que dans les détails de leur décoration, sont d'une remarquable élégance de dessin. M. Boileau a envoyé des plans et des dessins aux expositions des beaux-arts; il a obtenu une mention honorable en 1855 et une médaille de 2^e classe en 1861. Il a publié, en 1853, un exposé de son système, sous ce titre: *Nouvelle forme architecturale composée par M. Boileau* (Paris, in-4°), et il a annoncé la publication prochaine d'un ouvrage intitulé: *L'architecture monumentale économique, système d'ossatures en métal pour la construction des édifices voûtés*.

BOILEVE ou BOYLESVE ou BOILEAU (Etienne), prévôt de Paris, né vers 1200, mort en 1269. On sait peu de chose sur la famille et les premières années de Boileve. Un partage noble qu'il fit en 1228 avec ses frères Geoffroi et Robert, la qualité de chevalier, qui lui est attribuée dans le contrat de mariage de son fils Fouques, indiquent clairement qu'il appartenait à la noblesse. D'ailleurs, la charge de prévôt qu'il exerça en serait à elle seule une preuve suffisante. A

cette époque, les charges de prévôt, de bailli, de sénéchal, ne se donnaient qu'à des nobles. Etienne Boileve accompagna saint Louis à la croisade de 1248, et, en 1250, il partagea la captivité de ce prince. Pour recouvrer sa liberté, il lui fallut payer une rançon de 2,000 livres d'or, somme considérable pour ce temps-là, et qui prouve une condition assez élevée chez celui de qui on l'exigeait. C'est probablement pendant cette croisade qu'il mérita l'estime du roi et se fit connaître de lui, puisque, après son retour (1258), ce monarque lui confia la charge de prévôt de Paris, charge très-importante, et où saint Louis voulait introduire de grandes modifications. A cette époque, la prévôté de Paris était vendue au plus offrant, et celui qui l'achetait avait bien plus à cœur son intérêt et celui de ses proches, que celui du peuple et de la justice. « Pour ceste chose, dit Joinville, estoit trop le menu peuple défoûlé, ne pouvoient avoir droit des riches homes, pour les grans présens et dons qu'ils faisoient aus prevoz. Par les grans injures et par les grans rapines qui estoient faites en la prevosté, le menu peuple n'osoit demeurer en la terre le roy, ains alloient demeurer en autres prevostés et en autres seigneuries. Avec ce il avoit tant de maulfeteurs et de larons à Paris et en dehors, que tout le pays en estoit plein. » Saint Louis, voulant mettre un terme à de semblables abus, déclara que désormais la prévôté ne serait plus affermée, mais donnée à un officier public, qui recevrait des gages. Il faut croire que les prévôts ne valaient guère mieux sur le domaine des seigneurs que sur celui du roi, car il dut chercher longtemps un homme qui fût bonne justice. Son choix se fixa sur Boileve, dont il avait probablement gardé le souvenir, et qu'il s'empresra de nommer à cette charge. Plusieurs témoignages contemporains attestent avec quel zèle et quelle intégrité Boileve s'acquitta de ses fonctions. On rapporte qu'il fit pendre un sien filleul, parce qu'on disoit qu'il ne pouvoit se tenir de voler; item un sien compère qui avoit nié (un dépôt). La charge de prévôt était un mélange de fonctions judiciaires, militaires et administratives; ce magistrat remplissait à l'hôtel de ville les devoirs d'officier municipal; il allait faire le guet en personne avec les bourgeois; il siégeait au Châtelet pour rendre la justice. Saint Louis venait souvent s'asseoir auprès de Boileve, afin d'encourager par cet exemple tous les juges du royaume au zèle et à l'assiduité. Boileve a mérité la reconnaissance de ses contemporains pour toutes les améliorations qu'il introduisit dans le gouvernement de la ville de Paris. « Il s'appliqua d'abord à punir les crimes, dit le président Hénault; les prévôts fermiers avaient tout vendu, jusqu'à la liberté du commerce, et les impôts sur les denrées étaient excessifs; il remédia à l'un et à l'autre. Il rangea tous les marchands et artisans en différents corps de communautés, sous le titre de confréries; il dressa les premiers statuts et forma les premiers règlements, ce qui fut fait avec tant de justice et une si sage prévoyance, que ces mêmes statuts n'ont presque été que copiés ou imités dans tout ce qui a été fait depuis pour la discipline des mêmes compagnies, ou pour l'établissement des nouvelles. » Plusieurs écrivains ont vivement critiqué les réformes de Boileve, et ont essayé d'en contester le mérite. Leur erreur vient de ce qu'ils jugent en se plaçant au point de vue de leur époque, et non de celle où vivait le célèbre prévôt.

Etienne Boileve a laissé le *Livre des métiers*, ouvrage très-intéressant pour l'histoire de cette époque; il est divisé en trois parties: la première contient toutes les ordonnances pour la police de Paris, et les anciens statuts de tous les corps de métiers, distribués par ordre alphabétique; la seconde est composée de tous les règlements et des tarifs de tous les droits, qui se levaient en ce temps-là pour le roi, à Paris, sur toutes les denrées et les marchandises; la troisième concerne les justices subalternes alors en vigueur à Paris. On y trouve de curieux détails sur l'industrie, les mœurs, les coutumes et la législation criminelle, qui était alors d'une sévérité exagérée. On y voit, par exemple, que les boulangers ne pouvaient cuire ni le dimanche, ni le jour de Noël, ni le lendemain, ni même le surlendemain, mais seulement le quatrième jour. Les amateurs de pain frais ne devaient guère goûter cette ordonnance. Le jour des Morts, pourtant, il était permis de cuire des eschauds à donner par Dieu. Cette manie de réglementation, qui confondait la police et la religion, se fait remarquer durant tout le cours de notre histoire: sous Louis XIV, le lieutenant de police faisait pendant le carême la visite de toutes les maisons, sans même excepter celles des plus grands seigneurs, pour s'assurer qu'elles ne renfermaient pas de viande. On a affirmé que le grand poète Boileau Despréaux, inquiet par les commis de la taille, à l'époque où l'on faisait la recherche des faux nobles, put prouver qu'il descendait de l'ancien prévôt des marchands, et que, comme tel, il avait droit à la noblesse et à l'exemption. La statue de Boileve est une de celles qui décorent la façade de l'Hôtel de ville de Paris.

BOILEUX (Jacques-Marie), magistrat et jurisconsulte français, né à Cuen en 1803. Il fut nommé juge au tribunal civil de Vendôme en 1832, à celui de Blois en 1848, et il est,